

Membres en exercice : 22 L'an deux mille vingt trois le 06/11/2023, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 27/10/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation
27/10/2023

Date d'affichage
27/10/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Présents : Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, M. RIVAILLER Régis, Mme ROMELOT Martine

Absents avant donné pouvoir : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme VALENTE Ninjah donne pouvoir à M. RIVAILLER Régis

Absents : M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain

Excusés : M. DUBOIS Cyrille, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, Mme VALENTE Ninjah

Secrétaire de séance : M. JEAUNAUX Jérôme

Objet : CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN - 2023_11_06_01

Mme le Maire expose que la société de Pompes funèbres MALARD, située rue Emile Morlot à Charly est à la recherche d'un terrain d'environ 2500 m². Après de vaines recherches, M. MALARD s'est tourné vers la mairie pour acquérir un terrain près du nouveau cimetière.

Le nouveau cimetière se trouve sur un terrain d'une superficie de 5281 m². A ce jour, il reste une superficie d'environ 3400 m² inoccupée.

Par ailleurs, un point a été fait sur les emplacements disponibles dans chaque cimetière ainsi que sur les concessions susceptibles d'être reprises dans le cimetière ancien :

-cimetière ancien :***- concessions disponibles :***

- 33 concessions trentenaires et cinquantenaires,
- 9 cases de colombarium,
- 29 cavurnes.

- concessions à reprendre :

- 167 concessions trentenaires et cinquantenaires

-cimetière nouveau :***- concessions disponibles***

- 130 concessions trentenaires ou cinquantenaires
- colombariums à créer
- entre 36 et 90 cases

Il resterait donc environ 330 emplacements (concessions disponibles et concessions à reprendre).

Il conviendra de prévoir une ligne budgétaire pour reprendre une dizaine de concessions par an. Concernant la cession d'une parcelle à la société MALARD, une demande a été faite aux Domaines pour l'évaluation du terrain.

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le 09/11/2023


ID : 002-210201505-20231106-2023_11_06_01-DE



Il sera proposé à l'acquéreur de prendre en charge la totalité des frais inhérents à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à négocier avec l'acquéreur.


Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.



Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le 09/11/2023
ID : 002-210201505-20231106-2023_11_06_01-DE

SLO

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne, le 09/11/2023



Le Maire,
Patricia PLANSON.

Membres en exercice : 22 L'an deux mille vingt trois le 06/11/2023, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 27/10/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation
27/10/2023

Date d'affichage
27/10/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Présents : Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, M. RIVAILLER Régis, Mme ROMÉLOT Martine

Absents ayant donné pouvoir : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme VALENTE Ninjah donne pouvoir à M. RIVAILLER Régis

Absents : M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain

Excusés : M. DUBOIS Cyrille, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, Mme VALENTE Ninjah

Secrétaire de séance : M. JEAUNAUX Jérôme

Objet : NOËL DU PERSONNEL : CARTES CADEAUX - 2023_11_06_02

- Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,
- Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,
- Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315),
- Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),
- Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,
- Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'attribuer des chèques cadeaux à l'ensemble des agents pour les fêtes de fin d'année :

- Chaque agent, titulaire, stagiaire ou contractuel qui travaille à temps complet, présent du 01/01 au 31/12 recevra une carte d'un montant de 150 €.

- Chaque agent, titulaire, stagiaire ou contractuel, à temps partiel ou ayant moins de 6 mois de présence au sein de la collectivité recevra une carte d'un montant de 70 €.

Article 2 : Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents annuellement en décembre de chaque année.

Article 3 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne, le 09/11/2023

Le Maire,
Patricia PLANSON.

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le 09/11/2023

ID : 002-210201505-20231106-2023_11_06_02-DE



L'an deux mille vingt trois le 06/11/2023, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 27/10/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Votants : 19

Date de convocation
27/10/2023

Date d'affichage
27/10/2023

Présents : Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, M. RIVAILLER Régis, Mme ROMELOT Martine

Absents avant donné pouvoir : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme VALENTE Ninjah donne pouvoir à M. RIVAILLER Régis

Absents : M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain

Excusés : M. DUBOIS Cyrille, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, Mme VALENTE Ninjah

Secrétaire de séance : M. JEAUNAUX Jérôme

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Objet : RECENSEMENT DE LA POPULATION : CRÉATION DE POSTES DE COORDONNATEUR ET AGENTS RECENSEURS - 2023_11_06_03

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de l'année 2024 qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu la nécessité de créer six postes d'agent recenseur et un poste d'agent coordonnateur ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

La création d'un emploi d'agent coordonnateur et de six emplois d'agents recenseurs

La rémunération des agents est fixée forfaitairement et correspond à une répartition équitable entre les agents recenseurs et le coordonnateur, de la dotation de l'état, prenant en compte une rémunération plancher de 1 000€

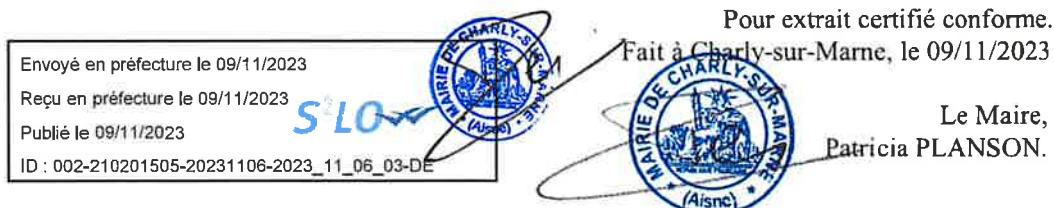
Une majoration de 800€ sera attribuée au coordonnateur.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le 09/11/2023
ID : 002-210201505-20231106-2023_11_06_03-DE

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne, le 09/11/2023

Le Maire,
Patricia PLANSON.



Membres en exercice : 22 L'an deux mille vingt trois le 06/11/2023, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 27/10/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation
27/10/2023

Date d'affichage
27/10/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Présents : Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, Mme BARON Lise, M. DIDIER Gérard, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RACHEL Lionel, M. RIVAILLER Régis, Mme ROMÉLOT Martine

Absents avant donné pouvoir : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, Mme VALENTE Ninjah donne pouvoir à M. RIVAILLER Régis

Absents : M. BESSÉ Jean-Pierre, M. GUIBERT Romain

Excusés : M. DUBOIS Cyrille, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, Mme VALENTE Ninjah

Secrétaire de séance : M. JEAUNAUX Jérôme

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION "ENSEMBLE"
- 2023_11_06_04**

L'organisation du marché de Noël comme l'an passé, est prise en charge par l'Association « Ensemble ».

Mme le Maire propose de reconduire la subvention de 1 000€ allouée en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'octroyer une subvention de 1 000€ à l'association « Ensemble » afin d'organiser le marché de Noël.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.



Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le 09/11/2023
ID : 002-210201505-20231106-2023_11_06_04-DE

S'LO

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne, le 09/11/2023



Le Maire,

Patricia PLANSON.